
ANNEXE A - CLASSEMENT

Voir la règle 90.3.

A1 NOMBRE DE COURSES

Le nombre de courses programmées et le nombre requis de courses à valider pour constituer une série doivent être précisés dans l'avis de course ou les instructions de course.

A2 SCORES DES SÉRIES

A2.1 Le score de chaque bateau dans une série, sous réserve de la règle 90.3(b), doit être le total des scores de ses courses en retirant son plus mauvais score. (L'avis de course ou les instructions de course peuvent prévoir des dispositions différentes en précisant, par exemple, qu'aucun score ne sera retiré, que deux scores ou plus seront retirés, ou qu'un nombre donné de scores sera retiré si un nombre donné de courses ont été validées. Une course est validée si elle a donné lieu à un classement ; voir la règle 90.3(a)). Si un bateau a deux ou plusieurs fois le même plus mauvais score, le(s) score(s) de la(des) course(s) courue(s) le plus tôt dans la série doit(vent) être retiré(s). Le bateau avec le score le plus faible dans la série gagne et les autres bateaux doivent être classés en conséquence.

A2.2 Si un bateau s'est inscrit à une des courses de la série, il doit être classé pour toute la série.

A3 HEURES DE DÉPART ET PLACES D'ARRIVÉE

L'heure du signal de départ d'un bateau doit être son heure de départ et l'ordre dans lequel les bateaux *finissent* une course doit déterminer leur place d'arrivée. Cependant, quand un système de handicap ou de rating est utilisé, le temps compensé d'un bateau doit déterminer sa place d'arrivée.

A4 SYSTÈME DE POINTS A MINIMA

Le Système de Points a Minima s'appliquera sauf si l'avis de course ou les instructions de course précisent un autre système ; voir la règle 90.3(a).

A4.1 Chaque bateau qui *prend le départ* et qui *fini*t, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points comme suit :

| <i>Place d'arrivée</i> | <i>Points</i> |
|------------------------|-----------------|
| Premier | 1 |
| Deuxième | 2 |
| Troisième | 3 |
| Quatrième | 4 |
| Cinquième | 5 |
| Sixième | 6 |
| Septième | 7 |
| Chaque place au-delà | Ajouter 1 point |

A4.2 Un bateau qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

A5 SCORES DETERMINÉS PAR LE COMITÉ DE COURSE

Un bateau qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui ne s'est pas conformé à la règle 30.2, 30.3, 30.4 ou 78.2, ou qui abandonne ou accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir le nombre de points attribués par le comité de course sans instruction. Seul le jury peut agir autrement sur le classement pour aggraver le score d'un bateau.

A6 MODIFICATIONS DES PLACES ET SCORES DES AUTRES BATEAUX

A6.1 Si un bateau est disqualifié dans une course ou abandonne après avoir *fini*, chaque bateau avec une place d'arrivée moins bonne doit être remonté d'une place.

A6.2 Si le jury décide d'accorder réparation en ajustant le score d'un bateau, les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés sauf si le jury en décide autrement.

A7 ÉGALITÉS DANS UNE COURSE

Si des bateaux sont à égalité sur la ligne d'arrivée ou si un système de handicap ou de rating est utilisé et que les bateaux ont les mêmes temps compensés, les points de la place pour laquelle les bateaux sont à égalité et de la(des) place(s) immédiatement au-dessous doivent être additionnés et divisés à parts égales. Les bateaux à égalité pour le prix d'une course doivent le partager ou recevoir des prix équivalents.

A8 ÉGALITÉS DANS UNE SÉRIE

A8.1 S'il y a une égalité entre deux ou plusieurs bateaux dans le score d'une série, les scores de chaque bateau dans chaque course doivent être listés du meilleur au plus mauvais et, à la(aux) première(s) différence(s) de points, l'égalité doit être départagée en faveur du(des) bateau(x) avec le(s) meilleur(s) score(s). Les scores retirés ne doivent pas être utilisés.

A8.2 Si une égalité persiste entre deux ou plusieurs bateaux, ils doivent être classés dans l'ordre de leurs scores dans la dernière course. Toute égalité restante doit être départagée en utilisant les scores des bateaux à égalité dans l'avant-dernière course et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les égalités soient départagées. Ces scores doivent être utilisés même si certains d'entre eux sont des scores retirés.

A9 SCORES D'UNE COURSE DANS UNE SÉRIE PLUS LONGUE QU'UNE RÉGATE

Pour une série qui a lieu sur une période plus longue qu'une régata, un bateau qui est venu sur la zone de départ mais qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux qui sont venus sur la zone de départ plus un. Un bateau qui n'est pas venu sur la zone de départ doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un.

A10 CONSEILS POUR LES RÉPARATIONS

Si le jury décide d'accorder réparation en ajustant le score d'un bateau dans une course, il lui est conseillé d'envisager de lui accorder

- (a) un nombre de points équivalent à la moyenne, au plus proche dixième de point près (0,05 arrondi au dixième supérieur), de ses points dans toutes les courses de la série sauf la course en question ;

- (b) un nombre de points équivalent à la moyenne, au plus proche dixième de point près (0,05 arrondi au dixième supérieur), de ses points dans toutes les courses avant la course en question ; ou
- (c) un nombre de points basé sur la position du bateau dans la course au moment de l'incident qui justifie la réparation.

ANNEXE A - CLASSEMENT

A11 ABRÉVIATIONS DE SCORES

Ces abréviations de score doivent être utilisées pour transcrire les circonstances décrites :

| | |
|-----|--|
| DNC | N'a pas <i>pris le départ</i> ; n'est pas venu sur la zone de départ |
| DNS | N'a pas <i>pris le départ</i> (autre que DNC et OCS) |
| OCS | N'a pas <i>pris le départ</i> ; du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et n'a pas <i>pris le départ</i> , ou a enfreint la règle 30.1 |
| ZFP | Pénalité de 20% selon la règle 30.2 |
| UFD | Disqualification selon la règle 30.3 |
| BFD | Disqualification selon la règle 30.4 |
| SCP | Pénalité en points appliquée |
| DNF | N'a pas <i>fini</i> |
| RET | A abandonné |
| DSQ | Disqualification |
| DNE | Disqualification qui ne peut être retirée |
| RDG | Réparation accordée |
| DPI | Pénalité discrétionnaire imposée |